AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 7-7-70 0?4052

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 118 du mois de Juillet 1970 — 6 Juillet 1970

/ Avertissement /

V I G N E

MILDIOU

La floraison, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, est terminée sur la plupart des cépages où sur le point de l'être dans les vignobles les plus retardés.

La chute du capuchon floral laisse les jeunes grains noués sans protection contre le Mildiou. Il est donc primordial de renouveler le traitement fongicide sur l'ensemble du vignoble.

Intervenir dès réception, dans toutes les parcelles où la floraison est achevée. Ailleurs, le traitement sera à effectuer en fin de floraison.

Notons que ce traitement devrait être exécuté après les travaux de rognage et de relevage.

/ Information /

OIDIUM

Ajouter un anti-Oïdium à la bouillie destinée à la lutte contre le Mildiou.

/ Avertissement /

H O U B L O N

MILDIOU

Bien que l'état sanitaire des houblons soit satisfaisant, le temps humide et frais de ces derniers jours a favorisé l'apparition de quelques taches dans des houblonnières insuffisamment protégées.

Nous conseillons de prévoir un nouveau traitement dans la période du 8 au 10 Juillet

/ Information /

CULTURES MARAICHERES

TEIGNE DU POIREAU ou VERS DU POIREAU

Les vols de deuxième génération sont amorcés depuis quelques jours en cage d'élevage. Les attaques de Teigne sont souvent à redouter sur jeunes poireaux repiqués et cette année, les dégâts causés par ce ravageur risquent d'être relativement graves.

Suivre attentivement les cultures et traiter dès l'apparition des premières mines.

Sur les cultures de poireaux hâtifs, tenir compte de la législation actuelle règlementant les délais d'emploi des produits avant la récolte (voir le Bulletin n° 115 d'Avril 1970).

Utiliser l'un des insecticides suivants, en ayant soin d'ajouter un mouillant à la bouillie :

Parathion éthyl : 25 g - Parathion méthyl : 40 g - Diazinon : 25 g - Malathion : 75 g - Lindane : 30 g - D.D.T. : 100 g (doses exprimées en matière active/hectolitre d'eau).

Le Responsable de la Station
D'Avertissements Agricoles :
C. GACHON.



L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.